

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 81120

Numéro SIREN : 441 785 177

Nom ou dénomination : A2.C2.G4

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001449

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LONS LE SAUNIER



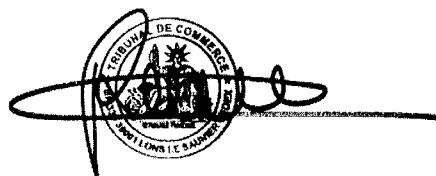
412348

Dénomination : A2.C2.G4
Adresse : 9 rue de la Meule 39800 Poligny -FRANCE-

n° de gestion : 2005B81120
n° d'identification : 441 785 177

n° de dépôt : A2020/001449
Date du dépôt : 22/06/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
12/06/2020



412348

SARL A2.C2.G4

Rapport du Commissaire à la Transformation et du
Commissaire aux Comptes sur la transformation de la
société A2.C2.G4
société à responsabilité limitée
en société par actions simplifiée

SARL A2.C2.G4

Société à responsabilité limitée au capital de 244 640 €

Siège social : 9 rue de la Meule – 39800 POLIGNY

441 785 177 RCS LONS-LE-SAUNIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A2.C2.G4 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code, par décision unanime des associés en date du 18 mai 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels, de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présentent des fonds propres à 844 574 €, dont 219 535 € de résultat de l'exercice et 244 640 € de capital social. A la clôture, la trésorerie s'élève à 512 303 € dont 480 454 € de comptes à terme. La société n'a pas d'endettement financier mais elle dispose d'avances en compte courant de Monsieur et Madame GAILLARD pour 64 715 € à la clôture.

L'actif immobilisé de la société est essentiellement constitué d'immobilisations financières, correspondant aux titres détenus dans la SCI ALAN (détention de 96 % des titres) et dans la SCI GAMAT (détention de 99,43 % des titres), évalués respectivement à 288 euros et 236 640 €.

Le résultat net à la clôture 2019 s'élève à 219 535 €, dont une perte d'exploitation de 5 314 € et un résultat financier bénéficiaire de 224 849 €. La perte d'exploitation s'explique par l'absence de chiffre d'affaires et correspond aux frais de structure de la société (honoraires et cotisations sociales du gérant principalement). Le résultat financier de 224 849 € résulte principalement :

- des dividendes reçus par la SCI GAMAT (51 559 €)
- d'une plus-value sur cession de bons de capitalisation détenus par la société (171 274 €)

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dijon, le 12 juin 2020

Pour la SAS Rocard Audit
Christophe ROCARD
Commissaire aux Comptes Associé

Signé électroniquement le 12/06/2020 par
Christophe Rocard

